



Groupe PPE-DE

Véronique MATHIEU
Député Européen UMP

***"Brèves" de la session plénière
du Parlement européen (novembre 2004)***

ELECTION SANS SURPRISE DE LA NOUVELLE Commission : le Président Barroso a présenté les nouveaux commissaires désignés devant les parlementaires qui ont procédé à leurs auditions lundi et mardi. La Commission Barroso II a été élue jeudi midi avec 449 voix (149 contre, 82 abstentions).

ADOPTION DU RAPPORT DAUL (député UMP) sur les semences produites dans les pays tiers.

ADOPTION DES RAPPORTS GAUZES (député UMP) sur la fiscalité des revenus de l'épargne en Andorre et au Lichtenstein.

ADOPTION DU RAPPORT CORBEY qui doit réviser la directive 94/62/CE ***harmonisant les mesures de gestion des emballages et des déchets d'emballages.***

A noter la mise en place d'un calendrier contraignant jusqu'à 2008 obligeant à valoriser ou incinérer une quantité minimale de déchets. Une troisième phase quinquennale 2009-2014 sur la base de l'expérience acquise et des résultats de la recherche scientifique suivra.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES EUROPEENNE SUR LE BUDGET 2003 : la Cour souligne "la persistance de faiblesses dans les systèmes de surveillance et de contrôle du budget communautaire" en ce qui concerne la politique agricole commune, les fonds structurels, les politiques internes et les aides de pré-adhésion.

Plusieurs députés ont regretté que la Cour des Comptes refuse une nouvelle fois la déclaration d'assurance ("le quitus") sachant qu'aucune amélioration dans l'exécution du budget n'avait pu être constatée.

ADOPTION D'UNE RESOLUTION COMMUNE SUR LA COTE D'IVOIRE

DECLARATION ECRITE : une déclaration écrite relative à l'avenir du textile européen a été proposée à la signature de nos collègues parlementaires. Cette déclaration demande à la Commission de recourir aux instruments de défense commerciaux de l'UE conformes aux réglementations de l'OMC en cas de pratiques commerciales déloyales de la part de quelques pays importateurs à l'égard de l'industrie de l'Union européenne. La date de forclusion est le 11 février 2005, date à laquelle il faudra réunir 366 signatures de parlementaires (17 signatures au 17 novembre 2004).